



Formation
LES RPS POUR LES ACTEURS INTERNES DE LA PREVENTION
Comprendre et mettre en œuvre l'évaluation des risques psychosociaux

Durée : 2 jours (14 heures)

Le public :

Référent santé & sécurité au travail, membres du CHSCT, ou tout collaborateur souhaitant découvrir ou perfectionner cette thématique.

Pré-requis : aucun

Objectif :

Etre capable de :

- ✓ Maîtriser les fondamentaux réglementaires et juridiques liés aux RPS
- ✓ Définir les différents risques et les facteurs de risques
- ✓ Participer à la démarche de prévention des RPS

Le profil de l'intervenant :

Formateur consultant en management de la prévention, IPRP enregistré à la DIRECCTE:

La pédagogie utilisée :

Méthode active

La partie réglementaire est abordée sous l'éclairage du bon sens avec la présentation de cas concrets.

Étude de cas.

Technique de groupe (impact du groupe en tant qu'acteur)

Jeu de rôle et mise en situation.

Action de dynamisation du potentiel de chacun au niveau de la communication.

Utilisation des documents de travail de l'entreprise.

Les outils pédagogiques

- Vidéoprojecteur, matériel vidéo
- Guide de formation et outil de gestion de projet (sources INRS principalement)

Remis à chaque apprenant



Evaluations

Quizz de validation d'acquis des connaissances méthodologiques et théoriques

Evaluation à chaud (questionnaire de fin de stage)





Programme pédagogique Comprendre et mettre en œuvre l'évaluation des risques psychosociaux pour le combattre

Programme à ajuster conjointement

La réglementation, les obligations et enjeux de prévention pour les risques psychosociaux.

Enjeux du cadre juridique et obligations légales en matière de prévention.
Situer les enjeux (de santé, économiques).
Principes généraux de prévention et notion de risque et facteur
Obligation de sécurité de résultat de l'employeur
Rôles et attributions étendus du CHSCT et du médecin du travail.

Les facteurs de risques psychosociaux

Identifier tous les facteurs de risques internes et externes.
Repérer les facteurs qui relèvent de la responsabilité de l'entreprise (politique RH, organisation, conditions de travail, culture d'entreprise...).

Les risques psychosociaux : Comment les définir ?

Définir les termes : souffrance, stress, harcèlement, risque psychosocial...
Se doter de grilles de lecture pour comprendre les mécanismes de construction de la souffrance au travail.
Repérer les symptômes et les nouvelles expressions de la souffrance.

Les 5 étapes à respecter dans une démarche d'évaluation des facteurs de risques psychosociaux.

Préparer la démarche de prévention
Évaluer les facteurs de risques psychosociaux
Définir le plan d'action
Le suivi du plan d'action
Réévaluer les facteurs de risques psychosociaux.

Préparer la démarche de prévention

Établir un pré diagnostic en matière de risque psychosocial en recherchant les indicateurs liés au fonctionnement de l'entreprise, en santé et sécurité.
Identifier les acteurs en vue de créer le groupe projet.
Identifier les unités de travail.

Évaluer les facteurs de risques psychosociaux

Évaluer les facteurs de risques psychosociaux selon l'outil de l'INRS.
Collecter les données et avoir une écoute active lors de l'entretien avec les salariés en sous-groupe.
Identifier l'impact du para verbal et du non verbal, les différentes postures et attitudes d'écoute, la reformulation et les types de questions.

Définir le plan d'actions

Proposer des actions d'amélioration au profit de la prévention.
Prioriser et planifier ces actions.
Reporter ces actions de prévention dans le document unique.
Communiquer au quotidien sur les avancées en matière de prévention.

Le suivi du plan d'action

Suivre le plan d'action
Le rôle des acteurs de l'entreprise sur le suivi

Réévaluer les facteurs de risques psychosociaux.

Comprendre l'intérêt de réévaluer les facteurs de risque et l'exposition des salariés.